

Rapporteur : Mme LEMONNE

N° CP_2025_0215

11 - Mobilités

Liaison cyclable Domagné Châteaubourg gare - Synthèse de la concertation

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 août 2024 portant sur les objectifs et les modalités de la concertation ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans la réalisation d'études préalables pour la réalisation d'une piste cyclable Ille & Vélo 35 entre Domagné et la gare de Châteaubourg, opération inscrite au programme Mobilités 2025.

Ces études ont permis de déterminer le meilleur « parti d'aménagement » pour le tracé de cette liaison. Celle-ci s'inscrit dans la volonté de créer des liaisons cyclables sécurisées et fonctionnelles sur une courte distance de 4 à 5 km, afin de rejoindre les deux communes et des pôles d'attractivité tels que des zones d'activités. Ce projet permet notamment de relier la commune de Domagné à la gare de Châteaubourg et faciliter ainsi l'intermodalité pour les déplacements du quotidien.

Le maître d'ouvrage a souhaité mettre en place de manière volontaire une démarche de concertation. Celle-ci a associé la population pendant l'élaboration du projet. Par délibération du 26 août 2024, l'Assemblée départementale a approuvé les objectifs et modalités de la concertation préalable qui s'est déroulée du 6 septembre au 17 novembre 2024.

Les enseignements clefs tirés du bilan de la concertation sont les suivants :

- Le profil des usagers.

Lors des rencontres au forum, en gare et lors des ateliers, les échanges ont eu lieu avec des habitants de Domagné, ainsi qu'avec des habitants de Châteaubourg et des alentours, et de quelques usagers du train qui habitent plus loin.

En se basant sur les réponses apportées au questionnaire, il est possible de dresser un profil-type des usagers. Une majorité des répondants (46 %) utilisent leur vélo de manière ponctuelle et quelques répondants (20 %) l'utilisent tous les jours, à 42 % pour le loisir et à 32 % pour le travail. 58 % des répondants au questionnaire ont déjà réalisé le trajet Domagné-Châteaubourg.

- Un projet majoritairement attendu.

Même s'il n'y a pas forcément de consensus clair sur le scénario à adopter, la majorité des participants soulève la nécessité de réaliser la piste cyclable. Une vingtaine de répondants indiquent par ailleurs que le trajet Domagné - Châteaubourg est actuellement dangereux (vitesse des véhicules motorisés, dépassements « sauvages », manque de visibilité...). Quelques participants estiment néanmoins que la piste cyclable envisagée ne sera que peu utilisée, et qu'il faudrait plutôt développer les transports en commun.

Les scénarios envisagés

Afin d'affiner le projet, la concertation a été organisée de façon à recueillir l'avis des citoyens, sur les différents scénarios d'aménagement à l'étude. 3 scénarios ont ainsi été soumis au public, sachant qu'un 4^{ème} scénario (appelé scénario 2) avait été étudié puis écarté au préalable par le comité de pilotage, du fait qu'il ne permettait pas de desservir les zones d'activités, et en conséquence de répondre à l'ensemble des objectifs attendus.

Plusieurs sujets d'attention

Au travers des différentes contributions, plusieurs sujets sont régulièrement mis en avant :

- La sécurité :

Dans les différents tracés étudiés, les participants identifient des points durs, auxquels le Département devra porter une attention particulière. La question des traversées de routes est notamment mise en avant, qu'il s'agisse du boulevard Laennec, de la Brunelière (traversée d'un parking) ou de la RN 157 (sujet relayé aussi par les propriétaires fonciers : limitations actuelles peu claires, excès de vitesse constatés, traversée de camions...). D'autres sujets ayant trait à la sécurité sont également listés, comme la sortie de la déchetterie, l'utilisation de la RD 95 (route

jugée dangereuse et au dénivelé important), l'accès au champ agricole et enfin l'éclairage et l'entretien des pistes cyclables.

- L'acquisition foncière :

Les 3 tracés proposés paraissent compliqués pour les propriétaires fonciers. Étant parfois concernés par plusieurs projets en cours, ils souhaiteraient avoir de la visibilité à plus long terme.

Bilan

Le Département retient des temps de concertation, l'idée générale que les contributeurs ont formulé une attente de disposer d'une piste sécurisée et efficace, séparée des véhicules motorisés. Aussi, il note que l'ensemble des projets prévus sur le secteur devront être pris en compte afin que les acquisitions foncières soient réalisées dans les meilleures conditions pour toutes les parties concernées et en cohérence avec les aménagements envisagés.

Au terme de la concertation et d'analyses plus détaillées, le comité de pilotage qui s'est tenu le 22 janvier 2025 retient le scénario 3.

A coût équivalent, le tracé de la variante 3 présente le plus d'avantages : meilleure desserte des villages ou hameaux le long de la RD 95, impact environnemental réduit, tracé plus direct, moindre impact sur les parcelles agricoles, entretien et sécurité de la piste facilités par l'évitement de présence de feuilles, évitant ainsi les phénomènes de glissades, du fait d'un choix de tracé plus éloigné des haies ou d'alignements d'arbres.

La synthèse de la concertation, jointe en annexe, indique :

- les modalités réalisées de la concertation ;
- la description des scénarios étudiés ;
- les tracés alternatifs proposés ;
- les retours sur les scénarios ;
- les préconisations d'aménagement et les points d'attention ;
- le retour du Département.

Le public pourra consulter ce bilan sur la plateforme « Je participe » du Département.

Décide :

- d'approuver le choix de la variante 3 exposée ci-dessus et intégrée à la synthèse de la concertation, jointe en annexe.

Vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 14

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0215

Pour extrait conforme